



République Française
Département Seine-et-Marne
Marolles-sur-Seine

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 077-217702794-20250619-D2025_31-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Seine-et-Marne
Le : 20/06/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 19 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marolles-sur-Seine s'est réuni à la Mairie de Marolles sur Seine, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POIREAU Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/06/2025.

Présents : M. POIREAU Julien, Maire, Mmes : BOUSSAHA Stéphanie, FARGE Adeline, HONDERLIK Michèle, LAURIE Véronique, LECOUSTRE Laurie, SAVOURAT Christelle, TASSEL Marie-Rose, MM : DALIBON Michel, FONTAINE Frédéric, MILANO Frédéric, PAVIOT Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MANNOLINI Paola à M. POIREAU Julien

Absent(s) : Mme AQUILON Dominique, MM : AMATO David, LAMBERT Joachim, PELLERIN Jean-Brice

A été nommé(e) secrétaire : M. MILANO Frédéric

D2025_31 – Motion contre le projet d'enfouissement de CO2

En 2021, l'Europe décide de financer le projet Pilotstrategy dans le cadre du programme européen « Horizon 2020 ». Ce projet, qui doit se dérouler jusqu'en 2026, consiste à améliorer la compréhension de la capacité des aquifères salins profonds à stocker du dioxyde de carbone (CO²) dans cinq régions industrielles du sud et de l'est de l'Europe, dont pour la France, le site de Grandpuits. Ce site a la particularité de regrouper la raffinerie Total et la société de production d'engrais LAT NITROGEN, ex Boréal. Cette dernière est considérée comme l'entreprise la plus polluante d'Ile-de-France, avec notamment le rejet de 569 000 tonnes de CO² entre 2017 et 2021 (Le Parisien du 24 mai 2024), ce qui justifie pleinement le choix du site pour mener ce programme d'études. Le projet est coordonné par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), établissement français de référence pour l'étude et la gestion des ressources et des risques, du sol et du

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 077-217702794-20250619-D2025_31-DE

sous-sol. Les études portent sur la capacité de captage du CO² dans les fumées produites par l'activité des entreprises et son stockage dans le sous-sol par injection dans des formations géologiques profondes.

Depuis le lancement de l'étude, la situation a évolué. En effet, la plateforme TOTALENERGIES est en cours de reconversion, avec la volonté affichée du 0 pétrole et la société LAT NITROGEN a cessé la production d'ammoniaque.

Sans attendre la fin de l'étude prévue en 2026, une société hollandaise C-QUESTRA a déposé une demande de permis d'exploration et de recherche en vue de l'enfouissement de CO². La société ambitionne de procéder à un essai d'injection dès 2026. Le dossier devra être approuvé directement par le ministre de l'Économie et des Finances.

Dans un premier temps, la communauté de communes a répondu à la sollicitation du BRGM dans le cadre de l'étude Pilotstrategy en vue de la faisabilité de la captation et la séquestration du CO² produit par TOTALENERGIES et LAT NITROGEN. Les rejets de CO² liés aux nouvelles activités du site de Grandpuits seront pour partie, captés et valorisés dans la filière agro-alimentaire. Le projet de C-QUESTRA ne répond pas à une problématique locale, mais souhaite enfouir du CO² capté dans d'autres sites français, voire européens, amenés par camions, en totale contradiction avec les objectifs affichés de réduction des gaz à effet de serre.

En outre, les essais d'enfouissement du CO² dans le monde ont montré des résultats atténués. Plusieurs projets ont été mis en œuvre mais force est de constater qu'ils se soldent par des échecs : ils n'absorbent qu'une fraction (entre 15 et 20 % seulement) des émissions qu'ils sont censés capter. Cette technologie n'est pas pleinement opérationnelle, et présentent des risques sismiques et des complications techniques. On peut ainsi citer :

- Projet Weyburn (Canada) : Fuites de CO² détectées, mettant en danger les écosystèmes locaux et la santé des populations.

- Projet In Salah (Algérie) : Arrêt prématuré en raison de problèmes techniques et de fuites de CO².

- Projet Gorgon (Australie) : Retards et dépassements de budget importants, ainsi que des préoccupations environnementales non résolues.

- Projet Climeworks (Islande) : Bien que prometteur, ce projet de capture directe de l'air (DAC) et de stockage de CO² rencontre des défis techniques et économiques majeurs, notamment en termes de scalabilité et de coût énergétique.

- Projet Pycasso (France - Béarn) : Problèmes de faisabilité technique et économique, ainsi que des inquiétudes quant à l'impact environnemental à long terme.

En conséquence, il est nécessaire de faire connaître l'opposition des élus à ce projet dont les conséquences environnementales ne sont pas suffisamment évaluées.

Il est demandé au Conseil Municipal, de se prononcer sur cette question.

Le Conseil municipal de la commune de Marolles sur Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les technologies de captage et de stockage du CO² sont encore expérimentales et que leurs impacts à long terme ne sont pas suffisamment connus ;

Considérant que des études montrent que les risques environnementaux liés à l'enfouissement de CO² incluent la possibilité de fuites de CO², qui pourraient contaminer les nappes phréatiques et affecter la qualité

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 077-217702794-20250619-D2025_31-DE

de l'eau potable ;

Considérant que des alternatives plus sûres et durables existent pour lutter contre le réchauffement climatique, telles que la réduction des émissions à la source et le développement des énergies renouvelables ;

Par cette motion, la commune de Marolles sur Seine demande

1. L'arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO² à Grandpuits porté par la société C-QUESTRA
2. Le refus par le ministre de l'Economie et des Finances du permis d'exploration et de recherche déposé par la société C-QUESTRA

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 20/06/2025

Le Maire
Julien POIREAU



Secrétaire de séance
M. MILANO Frédéric

Publicité des actes de la commune par publication papier le 20/06/2025

